

CONSEIL MUNICIPAL DE FLEURVILLE

Séance du 21 Novembre 2011 à 20 heures

Président : Mme Patricia CLÉMENT

Présents : Mmes JAZÉ – CHABRIDON – COULON – Mrs PANNETIER - PERDRIX – PRUDENT – GUILLEMIN – LAMY-PERRET - GOMES

Mme CHABRIDON est désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu du 20 Octobre 2011 est approuvé à l'unanimité

1) Commission d'appel d'offres, travaux de la Mairie

Les plis par lot ont été ouverts par la commission le Jeudi 10 Novembre 2011. Ils sont actuellement en cours de vérification par le cabinet d'architecture. Une fois que le rapport nous sera adressé, le choix définitif des entreprises sera arrêté.

2) Réforme de la fiscalité de l'aménagement :

Après étude et discussion sur le dossier, le Conseil Municipal, décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 2% pour faire en sorte de maintenir les revenus actuels. Cette nouvelle taxe qui se substitue à la fois à la Taxe Locale d'Équipement (qui était fixée elle aussi à 2 % pour la commune) et aux taxes départementales liées à l'urbanisme et à l'architecture, prendra effet au 01.03.2012.

Dans quelques temps, la fiscalité des locaux professionnels sera également revue.

Enfin, après discussions, le Conseil Municipal décide de ne pas prendre de décision en matière d'exonérations facultatives.

3) Tarif columbarium

L'entreprise Carrara est venue proposer un emplacement du futur columbarium mais il ne convient pas au Conseil Municipal, il sera donc revu. Pour cela la commission « cimetière » ira sur place rapidement, sachant que les travaux vont débiter à la fin du mois. Après discussion et délibération, le tarif des cases dudit columbarium est fixé à 200 euros pour 15 ans et à 400 euros pour 50 ans.

4) Décision modificative du budget

La dépense prévue au compte 739116 (Fonds National de Ressources) communiqué par la Préfecture au moment du budget a été sous évalué. Il est donc nécessaire de créditer le compte 739116 d'un montant de 12756 €. De la même façon, le montant indiqué par l'État pour la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui est un compte de recette a été sous évaluée d'un montant 12515 €.

Par conséquent, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créditer le compte 739116 d'une somme de 12 756 € et de compenser en recette par les comptes 7311 (+7700 €), 6419 (+1056 €), 7817 (+3000 €) et 752 (+1000 €).

5) Questions diverses :

* Après délibération, le logement T3 qui sera prochainement libéré sera loué à M NITSCHHELM

* suite à une précédente demande du conseil, le temps de travail hebdomadaire du personnel est rappelé : **21h** pour la secrétaire, 35h pour l'adjoint technique, 10h annualisées et des heures complémentaires pour aide à l'institutrice pour l'adjoint d'animation, 16h pour l'adjoint technique chargé de l'entretien des locaux, 1h pour l'adjoint d'animation chargé de la surveillance avant cantine, 15h pour l'adjoint administratif de l'agence postale.

* Compte tenu de l'indisponibilité de la mairie, en travaux, les vœux du Maire se feront exceptionnellement à la salle des fêtes de Viré le Dimanche 08 Janvier 2012 à 10h30.

* La Préfecture nous indique que les pouvoirs de police du Maire en matière de déchets, d'assainissement et d'accueil des gens du voyage peuvent être transférés à la Présidente de la Communauté de Commune dès lors que les compétences techniques l'ont été. Le Maire doit décider ou non de conserver cette compétence et ce jusqu'à la fin du mandat en 2014. Une réunion de tous les maires de la communauté de communes est prévue pour évoquer cette question.

* Il est nécessaire d'effectuer quelques travaux électriques dans le bureau futur du secrétariat de Mairie. Le devis de M DUPRIEZ de 275,08 € est accepté.

Le devis concernant l'installation d'un lave-mains est refusé, l'installation sera effectuée par l'adjoint technique.

* Mme le Maire présente un devis pour 5 passages piétons, 2 zébras de bus et des lignes discontinues à reprendre dans le virage de la Rue Saint-Exupéry et de la Rue Rabelais. La saison n'étant pas favorable à ce genre de travaux, il est décidé

de les différer. Par ailleurs, une demande de passage en face de la sortie de la pharmacie, a été formulée par Mrs PICAT et CUSIN auprès de plusieurs membres du conseil. Cette demande vise à sécuriser le site et faciliter l'accès des piétons. L'examen de cette demande sera engagé en partenariat avec les 2 commerces.

* Mme CHABRIDON fait le compte-rendu de la réunion du comité de ligne SNCF à laquelle elle a assisté à Châlon-sur-Saône. La circulation de quelques lignes de bus mis en place pour remplacer certains trains supprimés, sera revue, voire également arrêtée, faute d'usagers en demande de ce service coûteux.

* Les informations relatives au Projet Régional de Santé sont consultables sur le site de l'Agence Régionale pour la Santé sur le site <http://www.ars.bourgogne.sante.fr>

* L'adjoint technique va assister à deux formations, une pour obtenir son CACES catégorie 1 à 8, comprenant la conduite du tracteur et une concernant son habilitation électrique renouvelable tous les deux ans.

Prochaine réunion le 19 Décembre 2011 à 20 h00

Le Maire